

Nyon le 17 mars 2024

INTERPELLATION POUR UNE POLITIQUE D’AFFICHAGE PUBLIC PLUS RESPONSABLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Il est indéniable que l’affichage publicitaire dans notre région pose des problèmes significatifs. Les citoyens et citoyennes des zones urbaines sont confronté.e.s à une saturation visuelle de la publicité, qui peut exercer une influence subtile mais profonde sur nos habitudes de consommation et notre perception de l’espace public.

Nous sommes préoccupé.e.s par plusieurs aspects de cette situation. Tout d’abord, la publicité tend à encourager des achats basés sur des marques plutôt que sur la qualité des produits, ce qui peut entraîner une hausse des prix et réduire le pouvoir d’achat réel de la population. De plus, nous observons que la majorité de l’affichage publicitaire dans notre région est souvent dédiée à la promotion de grandes multinationales, au détriment des commerces locaux.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement préoccupés par la présence de publicités sexistes dans l’espace public. Ces publicités contribuent à perpétuer des stéréotypes néfastes, renforcent les inégalités de genre et peuvent créer un environnement hostile pour les femmes et les minorités de genre.

En outre, la promotion de valeurs matérialistes sur l’affichage public peut inciter la population à succomber à une consommation excessive, ce qui peut avoir des répercussions sur notre environnement et nos ressources naturelles.

Dans cette optique, je demande à la Municipalité :

- De combien de panneaux d’affichage la ville de Nyon dispose-t-elle sur le domaine public pour l’affichage privé et public ?
- Quand se termine le contrat avec la société privée d’affichage sur le territoire nyonnais ?
- Une modification du Règlement datant de 1996 est-elle envisagée ou en cours ?
- De quelle manière la Municipalité souhaite-t-elle avoir une réflexion sur l’élaboration d’une politique d’affichage public plus responsable ?
- Comment la Municipalité explore-t-elle les mesures visant à réduire l’impact de l’affichage commercial sur l’espace public et la population nyonnaise, tout en promouvant des valeurs d’égalité, de respect et de durabilité ?
- La Municipalité à l’instar d’autres communes envisage-t-elle une interdiction de la publicité sexiste à Nyon ?
- Dans le cas d’une diminution ou interdiction de panneaux publicitaires sur le territoire communal, comment pourrait-elle envisager de les utiliser pour promouvoir le commerce local, la culture ou le milieu associatif ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

Aurélië Hegetschweiler,
Conseillère communale dans le groupe PS

* https://www.humanrights.ch/cms/upload/pdf/2018/181003_Texte_CE_publicitessexistes.pdf
<https://www.egalite-vs.ch/fr/plateforme-cantonale-valaisanne-pour-l-egalite/thematique-politique-et-societe/publicite-sexiste/quelles-sont-les-consequences-des-publicites-sexistes-16661/>

** <https://www.nyon.ch/media/document/0/reglement-procedes-reclame-nyon-071220.pdf>